



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 13 110 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE parmi les 32 000 tonnes de produits invendus annuellement au Québec par les marchés d'alimentation, la firme Solinov évalue à 20 000 tonnes les matières consommables qui pourraient être réacheminées vers des banques alimentaires (*Le Devoir*, 19 octobre 2013);

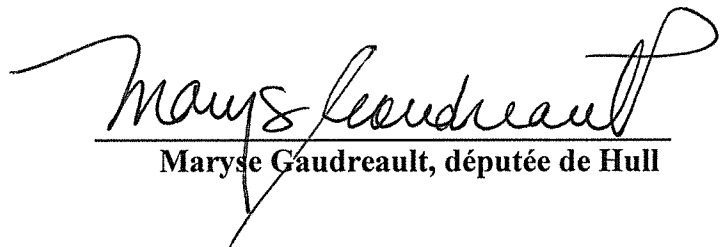
CONSIDÉRANT QUE les banques alimentaires voient leurs services de plus en plus sollicités par un nombre croissant de gens qui se trouvent en précarité alimentaire;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas acceptable que dans une société moderne nous retrouvions, d'une part, des gens qui souffrent de la faim et que, d'autre part, l'industrie agroalimentaire jette leurs produits invendus aux ordures;

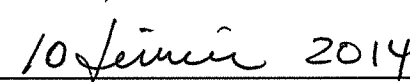
Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous demandons au gouvernement du Québec d'adopter des mesures législatives ou réglementaires afin que les marchés d'alimentation puissent donner leurs produits invendus aux banques alimentaires et aux organismes communautaires œuvrant dans le domaine de l'alimentation.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.



Maryse Gaudreault, députée de Hull



Date de signature de l'extrait